



CONSEIL GENERAL 07



AGENCE DE L'EAU R.M.C



D.D.A.F. 07

## Commune de LAVEYRON

(26240)

agence  
de l'eau  
rhône méditerranée & corse  
2-4, allée de Lodz  
69363 LYON Cedex 07  
Tél 04 72 71 26 00 - Fax 04 72 71 26 01

### SCHEMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT

#### *Phase 1 : Analyse de l'existant*



**Agence de ROMANS**  
Allée Pascal B.P. 304 - 26107 ROMANS Cedex  
Tél : 04.75.72.38.00 - Fax : 04.75.05.18.15

**Bureau de VIVIERS**  
Place Riquet - 07220 VIVIERS  
Tél : 04.75.52.77.69 - Fax : 04.75.52.77.73

# SOMMAIRE

---

<b>1 INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>2 PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE.....</b>	<b>5</b>
2.1 Situation administrative et géographique.....	5
2.2 Démographie et habitat.....	7
2.3 Activités humaines .....	8
2.4 Pluviométrie .....	9
2.5 Géologie et hydrogéologie.....	10
2.5.1 Aperçu géographique.....	10
2.5.2 Géologie .....	10
2.5.3 Hydrogéologie.....	11
2.5.4 Faisabilité de l'assainissement autonome.....	11
2.6 Cours d'eau.....	11
2.7 Zones particulières.....	12
2.7.1 Urbanisme.....	12
2.7.2 Z.N.I.E.F.F. ....	13
2.7.3 S.D.A.G.E. ....	13
2.7.4 Captages d'eau potable.....	14
2.8 Consommations en eau potable.....	14
<b>3 SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL .....</b>	<b>16</b>
3.1 Réseaux de collecte .....	16
3.1.1 Préambule .....	16
3.1.2 Organisation de la collecte des eaux usées et pluviales .....	17
3.1.3 Etat général des réseaux d'assainissement.....	24
3.1.4 Etat général des ouvrages singuliers.....	26
3.2 Assainissement non collectif .....	26
3.2.1 Préambule.....	26
3.2.2 Analyse statistique.....	27
<b>4 CONCLUSION .....</b>	<b>31</b>

# 1

## INTRODUCTION

La commune de LAVEYRON a décidé d'engager une réflexion sur l'assainissement communal en vue de définir des solutions judicieuses pour l'avenir et garantir ainsi le respect du milieu naturel, en harmonie avec la législation et les projets d'urbanisme.

Cette réflexion est menée sur la base de l'élaboration du Schéma Général d'Assainissement (S.G.A.) de la commune qui permettra d'aboutir, au final, au document de zonage « Assainissement collectif / Assainissement non collectif » du territoire communal.

Ce document « programme » a pour objectif de donner une vision globale à long terme et permettre une planification et une optimisation des dépenses publiques en matière d'assainissement.

Cette étude est menée par le Bureau d'Etudes SAUNIER ENVIRONNEMENT, Agence de ROMANS, pour le compte de la commune de LAVEYRON, Maître d'Ouvrage.

Le Schéma Général d'Assainissement repose sur les principes suivants :

- raisonner sur l'ensemble du système d'assainissement dans son contexte local (assainissement collectif et assainissement non collectif) ;
- effectuer un diagnostic de performance des installations d'assainissement existantes ;
- étudier le sol en tant qu'outil d'épuration potentiel, en établissant la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome ;

---

<sup>1</sup> l'assainissement non collectif englobe, sous un vocable nouveau, l'assainissement autonome (ou encore assainissement individuel); il s'agit, en opposition à l'assainissement collectif, des systèmes d'assainissement non raccordés à un réseau public d'assainissement.

- faire appel aux diverses solutions techniques envisageables (assainissement collectif, non collectif) en analysant les différents scénarios et leur incidence financière ;
- définir le zonage de la commune : zones d'assainissement collectif, zones d'assainissement non collectif, zones sensibles au ruissellement.

Le déroulement général de l'étude est le suivant :

- **Phase 1 :** Analyse de l'existant / Acquisition des connaissances ;
- **Phase 2 :** Etude des solutions « Assainissement autonome » ;
- **Phase 3 :** Diagnostic du réseau d'assainissement collectif existant ;
- **Phase 4 :** Etude des solutions « Assainissement collectif » ;
- **Phase 5 :** Synthèse et programmation des travaux ;  
Proposition du Schéma Général d'Assainissement / Zonage.

Le présent rapport constitue la phase 1 « Analyse de l'existant » dont l'objectif est de situer le contexte de l'étude en intégrant les contraintes naturelles et d'habitat, et d'analyser la configuration du système d'assainissement existant afin d'optimiser les investigations à mener dans la suite de l'étude.

# PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

## 2.1 Situation administrative et géographique

La commune de LAVEYRON est située dans la partie Nord du département de la Drôme, sur l'axe de la vallée du Rhône, à 37 km de VALENCE.

LAVEYRON est rattaché, administrativement, au canton de SAINT VALLIER, situé 4 kilomètres au Sud.

Le territoire communal s'étend sur 532 ha, scindé en deux secteurs distincts :

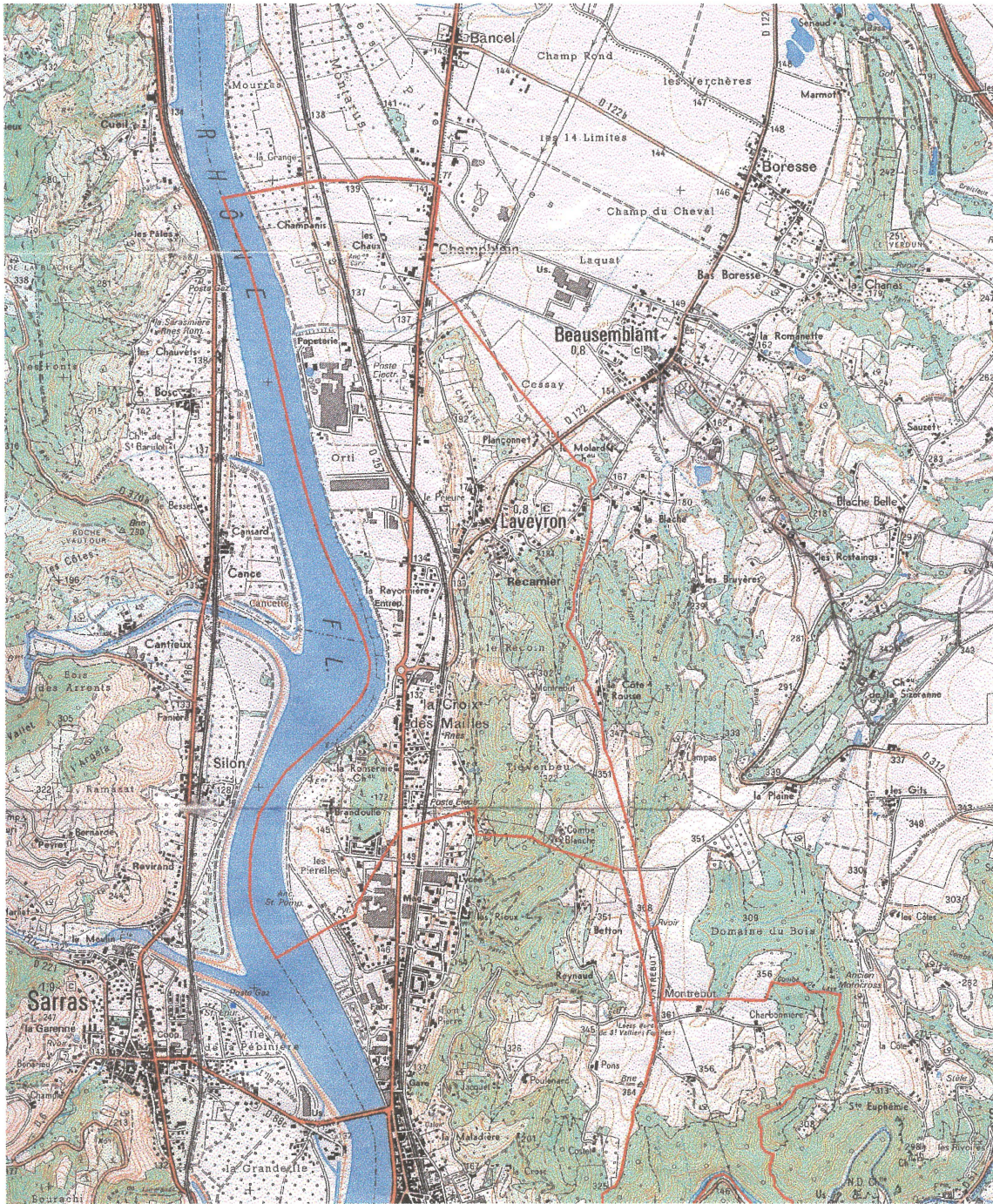
- La vallée du Rhône, à l'Est et au Nord, secteur de plaine, dont l'altitude moyenne varie de 120 à 130 mètres ;
- à l'Est, des coteaux dominant la vallée du Rhône, atteignant 350 mètres d'altitude environ.

Le territoire communal est traversé dans l'axe Nord Sud par la Route Nationale n°7 et la voie ferrée LYON – VALENCE VILLE, et dans un axe Nord-Est Sud-Ouest par la départementale n°122 de LAVEYRON à ANNEYRON (Cf. Carte de situation : Figure 2-a, ci-après).

Les communes limitrophes à LAVEYRON sont :

- au Nord : ANDANCETTE ;
- à l'Est : BEAUSEMBLANT ;
- au Sud : SAINT VALLIER ;
- au Nord-Ouest : ANDANCE (07) ;
- au Sud-Ouest : SARRAS (07).

Fig. 2-a : Extrait de la carte IGN de SERRIERES au 1 / 25 000<sup>ème</sup>



## 2.2 Démographie et habitat

Le tableau 2-a, ci-après, présente l'évolution de la démographie et de la construction sur le territoire communal.

Tableau 2-a : Evolution de la démographie et de l'habitat – LAVEYRON

Caractéristiques des résidences (INSEE 1999)	
Nombre de résidences principales	333
Nombre de résidences secondaires	9
Logements vacants	11
<b>Total</b>	<b>353</b>

Variation de population sur les derniers recensements (population sans doubles comptes) :			
Année du recensement	1982	1990	1999
Nombre d'habitants	766	795	882
Variation de population (en %)		3.8%	10.9%

Date de construction des habitations (INSEE 1999)		
Année	Nbre	%
avant 1949	81	23%
1949 - 1974	132	37%
1975 - 1981	45	13%
1982 - 1989	46	13%
1990 ou après	49	14%
	<b>353</b>	<b>100%</b>

Au dernier recensement (1999), la population (sans doubles comptes) est de 882 habitants, soit une croissance de +10,9 % depuis 1990.

Le taux de croissance entre 1990 et 1999 est le plus important depuis 1970.

**Le village ancien** se situe au centre du territoire communal. Il est implanté sur la plaine du Rhône, en pied de coteau. L'habitat récent s'est principalement développé au Sud et au Nord du village, le long de la vallée du Rhône et de la nationale n°7.

La commune compte un regroupement de deux hameaux implantés au Sud et au Nord du village ; il s'agit de Champblain et la Croix des Mailles.

L'habitat est composé essentiellement de résidences principales : 95 % des logements. Les flux de pollution sont donc plutôt stables au cours de l'année.

Le tiers des habitations a été construit entre 1949 et 1974. Ensuite, le nombre d'habitations a augmenté régulièrement entre 1975 et 2000 (45 à 50 constructions/an environ).

Cette urbanisation a nécessité la réalisation des infrastructures adéquates ; ainsi, la commune s'est dotée progressivement d'un réseau d'assainissement de type séparatif.

Le taux moyen d'occupation des résidences principales est de 2.6 personnes par maison.

## 2.3 Activités humaines

Ce paragraphe a pour objectif de recenser les structures existantes dont l'activité pourrait avoir une influence sur l'assainissement collectif ou non collectif : débit du rejet important ou particularité de la nature du rejet.

Les activités industrielles et artisanales sont développées sur le territoire communal ; nous pouvons distinguer :

- **L'établissement ENIN LEYDIER**, entreprise de cartonnage située sur la zone d'activité Les Orties ;
- **Les Céramiques du Champblain (NOVOCERAM)** également sur la Z.A. Les Orties ;
- **Une entreprise de menuiserie métallique** (Z.A. Les Orties) ;
- **Une entreprise de traitement de charpente (Service de Protection de l'Habitat Français)**, Z.A. Les Orties ;
- **3 Garages** situés aux quartiers La Paradisière, Champblain et Les Pierrelles ;

Nous recensons également un restaurant « **Le Relais des Mailles** », situé au hameau la Croix des Mailles.

Le tourisme est très peu présent sur la commune, la capacité d'accueil est quasiment nulle.

L'activité agricole est présente mais en faible importance. On recense ainsi 8 exploitations dont 3 exploitations professionnelles pour une surface agricole de seulement 150 ha (28% du territoire communal).

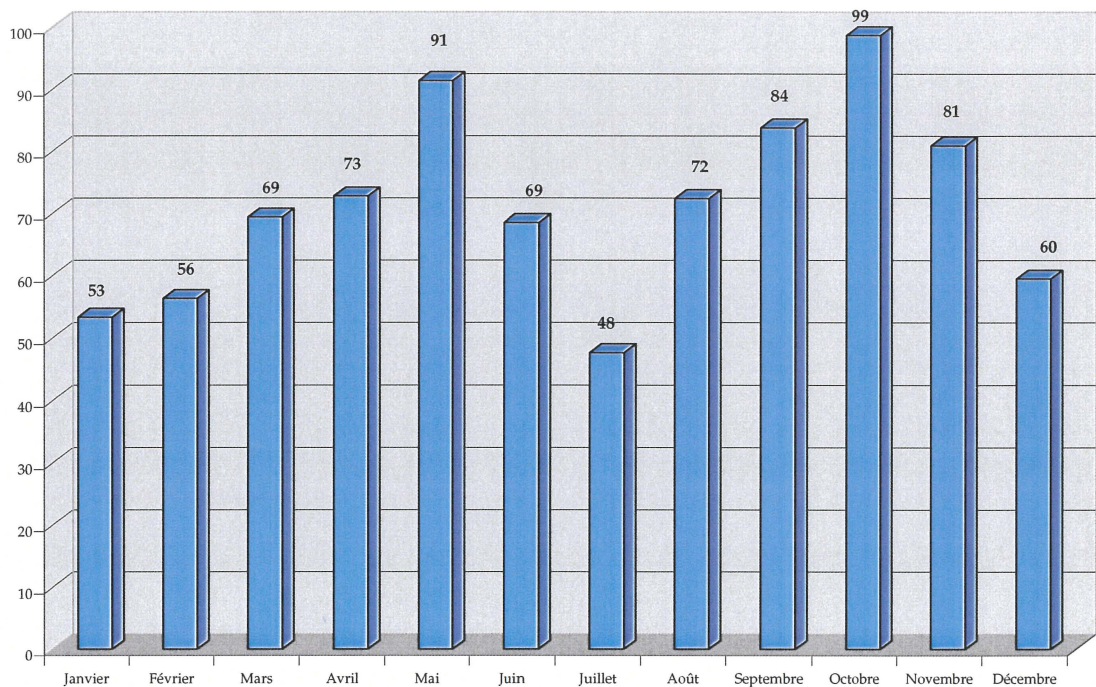
## 2.4 Pluviométrie

La pluviométrie a une influence directe sur le fonctionnement du réseau d'assainissement unitaire du village.

Nous avons pris, pour référence, la station météorologique la plus proche, celle de St BARTHELEMY DE VALS (26). Les données sur les précipitations annuelles (855 mm) se situent dans la moyenne départementale.

La figure 2-b, ci-après, présente les caractéristiques climatiques enregistrées par METEOFRANCE sur la station de ST BARTHELEMY DE VALS.

Fig. 2-b : Moyennes des précipitations relevées sur la station météo de St BARTHELEMY DE VALS  
- Normales climatologiques 1969 - 1990 -



Le régime pluviométrique est caractérisé par deux saisons pluvieuses :

- la première de Septembre à Novembre (maxima en Octobre), les précipitations mensuelles dépassent généralement les 80 mm ;
- la seconde en Avril et Mai (maxima en Mai), les précipitations sont de l'ordre de 70 à 90 mm.

Deux mois secs :

- Juillet, où l'on ne compte que 8 à 10 jours de précipitations et des hauteurs souvent inférieures à 50 mm ;
- Janvier, où les précipitations sont de l'ordre de 40 à 60 mm, mais cette fois réparties sur une dizaine de jours.

Les pluies supérieures à 10 mm se produisent en moyenne 25 fois par an.

## 2.5 Géologie et hydrogéologie

### 2.5.1 Aperçu géographique

Le territoire communal s'étend du Rhône jusqu'au rebord de la Drôme des collines, largement découpé à l'Est par de nombreux ravins se raccordant au niveau de base du fleuve.

### 2.5.2 Géologie

Pour les formations géologiques, il convient de se rapporter à la carte géologique au 1/50 000ème - Feuille SERRIERES.

D'un point de vue géologique, LAVEYRON se développe dans la région orientale des plateaux de roches cristallines et cristallophylliennes du Vivarais.

Les trois principales formations rencontrées sont :

- des formations cristallophylliennes (anatexites, gneiss, amphibolites) ;
- des formations alluviales fluviales würmienne et post-würmiennes : terrasses de SAINT RAMBERT et de VALENCE (graviers, galets et sables) ;
- des formations sédimentaires modernes (colluvions, alluvions torrentielles au débouché des ruisseaux, alluvions fluviales indifférenciées du Rhône) ;
- des formations pliocènes argilo-caillouteuses aux sommets des coteaux, extrémités Ouest des formations de CHAMBARAN, recouvertes de limons et loess d'âge indéterminé.

Les formations cristallophylliennes ont la caractéristique d'une roche dure et imperméable. L'altération de cette roche en surface crée une couche plus ou moins friable que l'on appelle couramment « gore ».

Les formations sédimentaires sont riches en graviers et offrent une meilleure perméabilité.

### 2.5.3 Hydrogéologie

La zone alluvionnaire est la plus favorable aux circulations de nappes souterraines. Elle présente des sols épais et perméables où circule la nappe des alluvions du Rhône, formation aquifère importante très exploitée. La perméabilité moyenne est élevée, de l'ordre de  $10^{-3}$  m/s.

La nappe est alimentée en toute période de l'année ; de part sa vulnérabilité aux rejets d'effluents industriels ou domestiques, elle constitue une ressource en eau de qualité variable.

Les roches cristallines ont des réserves hydriques faibles. On y rencontre quelques sources (résurgences) de débits réduits et souvent temporaires. Elles sont alimentées soit par les zones d'altération de la roche (gore et arène granitique), soit par les zones de fissures découpant la roche mère.

### 2.5.4 Faisabilité de l'assainissement autonome

Sur les formations géologiques de type roches cristallophylliennes et roches cristallines, la faisabilité de l'assainissement sera essentiellement déterminée par l'épaisseur du sol sur la roche altérée (arènes granitiques ou « gores »).

Sur les formations sédimentaires, plus propices à l'assainissement autonome, ce sont la perméabilité des sols (parfois argileux en surface) et/ou la faible profondeur de la nappe qui peuvent être des critères rédhibitoires à l'assainissement autonome.

## 2.6 Cours d'eau

Le réseau hydrographique de LAVEYRON est composé du Rhône et de plusieurs ruisseaux temporaires.

#### Le Rhône

Au niveau d'ANDANCE, le Rhône a un bassin versant de 52 880 km<sup>2</sup> et un débit d'étiage de 370 m<sup>3</sup>/seconde (Source DIREN Rhône Alpes) : il s'agit du débit moyen mensuel sec à la fréquence quinquennale.

Ce débit est pris en référence pour le calcul de l'admissibilité des flux de pollution par un cours d'eau (calcul de la dilution d'un rejet par le débit d'étiage).

L'importance du débit du Rhône assure une forte dilution des pollutions rejetées sur l'ensemble du linéaire. En période de hautes eaux, il est de l'ordre de 3 700 m<sup>3</sup>/seconde à ANDANCE.

La qualité des eaux du Rhône lui confère une classe 2 (pollution nette, qualité moyenne) : *Synthèse des données DIREN 1988 à 1994.*

L'objectif de qualité du Rhône est de classe 1B.

Plus récentes, les données SEQ-EAU (Système d'Évaluation de la Qualité des cours d'eau) confèrent au Rhône, en amont de LAVEYRON, une classe « bonne qualité » : données 1999.

### Les ruisseaux :

Une multitude de ruisseaux temporaires traversent la commune. Ils prennent leurs sources à partir de ravins dans la Drôme des collines, comme ravin de la Combe Martin, le Beurle ravin sur la commune de BEAUSEMBLANT et le ravin de Laigue Leve et le ravin de Fond Poucet. La plupart de ces ruisseaux courent du Sud vers le Nord.

Ces cours d'eau drainent des bassins versants ruraux de quelques km<sup>2</sup>.

## 2.7 Zones particulières

### 2.7.1 Urbanisme

LAVEYRON dispose d'un Plan d'Occupation des Sols révisé en Plan Local d'Urbanisme au 1<sup>er</sup> Avril 2001 et modifié une fois le 28 Janvier 2003 ; le zonage du P.L.U. sert de base à la réflexion du Schéma Général d'Assainissement pour étudier les besoins en infrastructures d'assainissement et leur faisabilité sur les différents secteurs de la commune.

Le Schéma Général d'Assainissement intègre les projets urbanistiques de la commune en vue d'une révision du P.L.U. actuellement en cours.

- zones UA, UB, UC ⇒ vérification de la desserte par le réseau d'eaux usées (état structurel et fonctionnel du réseau) ;
- zones NB ⇒ faisabilité de l'assainissement autonome (études de sol au stade du Schéma Général d'Assainissement) ;
- zone NA ⇒ possibilité d'extension du réseau d'eaux usées (coût du raccordement).

Deux zones classées N.B. au P.O.S. relèvent de l'assainissement autonome :

- L'une dans le hameau de Champblain ;
- L'autre au quartier Les Pierrelles.

Ces zones ne représentent que 1 % du territoire communal (4,8 ha). La faisabilité de l'assainissement autonome sera étudiée sur ces deux secteurs (cf. phase 2 du S.G.A.).

Les Zones NA sont réparties en Zone Nal (loisirs), NAa (habitations futures), Nai (activités futures). Elle représente 7 % du territoire communale (35,3 ha).

### 2.7.2 Z.N.I.E.F.F.

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, inventoriées par la DIREN Rhône Alpes 2001.

Il s'agit là d'un recensement de zones pour lesquelles l'écosystème présente un intérêt particulier et auquel des travaux pourraient causer des dommages.

LAVEYRON est concernée par une zone de type 2.

Cette ZNIEFF est présentée en **annexe 1** du rapport.

Le statut de ZNIEFF est dépourvu de tout effet juridique direct ; il ne s'agit là que d'un inventaire de sites remarquables.

### 2.7.3 S.D.A.G.E.

LAVEYRON s'inscrit dans le territoire « Vallée du Rhône » des commissions géographiques du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée Corse.

Le secteur de LAVEYRON est mentionné dans les cartes d'objectifs et de priorités du S.D.A.G.E. (couloir rhodanien) ; nous avons relevé les points en lien avec le thème de l'assainissement :

- Nappes particulièrement atteintes par la pollution azotée (zones vulnérables) ;
- Eaux superficielles et eaux souterraines fortement atteintes par la pollution toxique ;
- Milieux aquatiques remarquables à forte valeur patrimoniale.
- Préservation des espèces remarquables (oiseaux, poissons migrateurs, espèces endémiques, rares,...) et reconquête d'axes de vie (migrations historique, axe de migrations des oiseaux.)

## 2.7.4 Captages d'eau potable

Aucun captage communal d'eau potable n'est présent sur le territoire de LAVEYRON.

## 2.8 Consommations en eau potable

La commune de LAVEYRON a confié à la S.D.E.I. la gestion de sa distribution en eau potable et de son réseau d'assainissement.

L'approche des consommations en eau potable a été réalisée à **partir des relevés de l'année 2003**, tenus à notre disposition par l'exploitant du réseau.

Cette approche quantitative des consommations d'eau potable nous permet d'estimer les volumes d'eau à attendre sur le réseau d'assainissement et de vérifier le mode de fonctionnement du réseau (débit théorique de rejet, présence de volume important de type « gros consommateurs »...).

Pour cette analyse, on distingue trois types d'abonnement :

- les abonnés domestiques, ces valeurs correspondent essentiellement aux abonnements des particuliers avec un usage domestique ;
- les abonnés « gros consommateurs », ces abonnés sont répertoriés pour une utilisation quantitative importante ;
- les abonnés publics, ces abonnés correspondent aux usages publics de l'eau (salle des fêtes, écoles, WC, mairie...).

Les résultats en quelques chiffres :

- Nombre d'abonnés au réseau d'eau potable : 375 abonnés en 2003,
- Volumes annuels d'eau potable facturés : **54 639 m<sup>3</sup>** ;
- Nombre d'abonnés assainis<sup>1</sup> : 306 abonnés ;
- Volumes annuels d'eau potable facturés aux abonnés assainis : **29 447 m<sup>3</sup>** ;

**Sur la commune de LAVEYRON, le taux de raccordement théorique au réseau (« nombre d'abonnés assainis » / « nombre d'abonnés A.E.P. ») est estimé à 82%.**

Ce même ratio calculé à partir des volumes consommés donne un résultat sensiblement inférieur (54%), certainement lié au fait que de « gros consommateurs » de la commune ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement (Industries qui ont leur propre système d'assainissement autonome).

---

<sup>1</sup> la notion d'abonnés assainis est théorique puisqu'elle est issue des relevés de facturation

Ratio hydrique :

Nous pouvons estimer le ratio hydrique moyen rejeté par un habitant de LAVEYRON (sur la base de 882 habitants permanents et en considérant un taux de rejet de 90 %) :

$$\frac{(54\,639 \text{ m}^3) * 90 \%}{882 \text{ habitants} / 365 \text{ jours/an}} = 152,7 \text{ litres/jour/habitant}$$

Cette valeur est cohérente avec le ratio théorique classiquement retenu par expérience (150 litres/jour/habitant).

# SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

## 3.1 Réseaux de collecte

### 3.1.1 Préambule

Nous présentons dans ce chapitre les informations disponibles sur la structure du réseau, ses caractéristiques, son état général.

Le descriptif établi, ci-après, fait suite à une reconnaissance détaillée des réseaux d'assainissement collectif (compilation des plans disponibles ; visites sur le terrain) ; cette reconnaissance s'est déroulée les 25 mars et 1er avril 2004, par temps sec/nappe basse.

Le contrôle s'est effectué sur près de 50 regards de visite du réseau, nous avons également repéré le cheminement du réseau pluvial et recensé les grilles d'eaux pluviales.

En fonction des informations recueillies et vérifiées sur le terrain, nous proposons, en annexe 2, un plan d'ensemble des réseaux « eaux usées » et « eaux pluviales » ; ce plan mis à jour par nos soins reprend le tracé des différents réseaux ainsi que les remarques et commentaires relatifs au fonctionnement de ces réseaux.

*Nota : les tracés sont indicatifs et ne bénéficient pas d'un calage en coordonnées Lambert.*

Pour faciliter la lecture du document, nous proposons sur le plan un numéro de regard pour chaque ouvrage décrit dans le rapport.

### 3.1.2 Organisation de la collecte des eaux usées et pluviales

Le réseau d'assainissement de LAVEYRON dessert l'ensemble du chef-lieu, de la Croix des Mailles et deux lotissements (la Rayonnière et les Alouettes). Il est de type séparatif pour les parties les plus récentes ou réhabilitées et de type unitaire pour les tronçons plus âgés.

Nous proposons de caractériser ce réseau selon trois bassins de collecte emboîtés ; dans la pratique ce découpage correspond aux bassins pris en compte par les trois points de mesures que nous installerons en phase 3 de l'étude (diagnostic fonctionnel).

- Bassin de collecte n° 1 (Nord Ouest, Centre et Sud Est du village)

Il collecte les effluents des habitations du lotissement la Rayonnière, quartier les Alouettes, et les habitations proches du carrefour giratoire dont le complexe scolaire, le snack bar ainsi que la résidence de la croisée des mailles.

Le bassin de collecte n°1 cumule un linéaire de réseaux « eaux usées » de 2486 ml, en séparatif, et collecte environ 76 abonnés ; le débit théorique d'eaux usées<sup>1</sup> est de 17,4 m<sup>3</sup>/jour.

- Bassin de collecte n° 2 (Nord Est du village)

Il regroupe toutes les habitations du Village de LAVEYRON ainsi que les premières habitations du haut du lotissement de la Rayonnière.

Le bassin de collecte n° 2 totalise un linéaire de réseaux « eaux usées » de 2505 ml, en séparatif et collecte environ 93 abonnés ; le débit théorique d'eaux usées<sup>1</sup> est de 22,5 m<sup>3</sup>/jour.

- Bassin de collecte n° 3 (Sud Ouest du village)

Il collecte les effluents des habitations situées le long de la RN 07 en direction de Saint Vallier (la Croix des mailles), y compris les lotissement des Chênes, Charles Grenier, des Vergers, des Mures ainsi que la Rousseraie et les Pierrelles.

Le bassin de collecte n°3 cumule un linéaire de réseaux « eaux usées » de 2120 ml dont 810 ml de type séparatif et 1310 ml de réseau unitaire. Il collecte environ 132 abonnés ; le débit théorique d'eaux usées<sup>1</sup> est de 33 m<sup>3</sup>/jour.

---

<sup>1</sup> d'après les consommations en eau potable

En ce qui concerne la collecte des eaux de ruissellement et des eaux superficielles, la commune est dotée de réseaux eaux pluviales parallèlement aux réseaux séparatifs eaux usées strictes, sur la majeure partie du village assaini, et de puits d'infiltration pour les lotissements de la Rayonnière et une partie du lotissement des Vergers.

Le système de collecte des eaux pluviales est aussi utilisé afin de canaliser plusieurs petits ruisseaux plus ou moins asséchés selon la période de l'année (le ruisseau de Fond Poucet au niveau de G2, ravin de Montrebut, ravin Guignonnet-tievenbeu, près du lotissement des Alouettes en G1) et quelques sources temporaires ou permanentes.

Les principaux exutoires finaux sont au nombre de 4 dont au moins 2 au Rhône.

A noter la présence d'un ouvrage de retentions des eaux pluviales au Nord du lotissement des Alouettes atténuant les pointes de crue dans les réseaux E.P. consécutif à de fortes intensités de précipitations.

### 3.1.2.1 Caractéristiques des réseaux d'assainissement

*Cf. plan des réseaux d'assainissement existants en annexe 2.*

Le tableau ci-dessous caractérise le système de collecte des eaux usées et pluviales selon les quatre bassins de collecte décrits ci-dessus :

Tableau 3-a : Caractéristiques des réseaux d'assainissement sur les Bassins de collecte

Bassin de collecte	Localisation	Désignation du réseau	Type	Nature de la canalisation	Diamètre de la canalisation	Linéaire
BC n°1	Lot Les Allouettes	Séparatif EU	collecte	PVC	200 mm	300 ml
	Lot Les Allouettes	Séparatif EU	Transfert	PVC	200 mm	430 ml +470 ml
	Lot Les Allouettes	Séparatif EP	collecte	Béton	300 à 500 mm	Trois antennes 110 ml +260 ml+400 ml
	Lot la Rayonnière	Séparatif E.U.	Collecte	PVC	200 mm	186 ml
	Lot la Rayonnière	Séparatif EU	Transfert	PVC	200 mm	470 ml
	La Croix des Mailles	Séparatif EU	collecte	PVC / AC	200 mm	350+210ml
	La Croix des Mailles	Séparatif EU	collecte	PVC	160 mm	70 ml
	La Croisée des Mailles	Séparatif EP	collecte	Béton	200 à 800 mm	1100 ml
BC n°2	Route de Beausemblant	Séparatif EU	collecte	PVC	200 mm	790 ml
	Montée du Village	Séparatif EU	collecte	PVC	200 mm + 160mm	400+140 ml
	Route de Beausemblant	Refolement	transfert	PE	80 mm	140 ml

	Route de Beausemblant	Séparatif EU	collecte	PVC	200 mm	140 ml
	Route panoramique	Séparatif EU	collecte	PVC	160 à 200 mm	775 ml+ 80 ml
	Route panoramique	Séparatif EP	collecte	Béton / PVC	200 à 600 mm	300 ml
	Montée du Village	Séparatif EP	collecte	PVC	300 mm	400 ml+ 60ml
	Route de Beausemblant	Séparatif EP	collecte	Béton	300 à 600 mm	Trois antennes 120ml + 510ml +130ml
	Rue de la Croix	Séparatif EU	collecte	AC	200 mm	40 ml
	Route de la Rochette	Séparatif EP	collecte	Béton	400 mm à 600 mm	250 ml
BC n°3	Qtier Les Chènes	unitaire	collecte	Béton	200 mm	430 ml
	Qtier Les Chènes	unitaire	Transfert	béton	200 mm	200ml
	Qtier Charles Grenier	unitaire	collecte	Béton	300 mm	140 ml
	Lot les Vergers	Séparatif EU	collecte	AC	200 mm	100 ml
	Lot les Mures	Séparatif EU	collecte	PVC	200 mm	370 ml
	Qtier la Ronceraie	Séparatif EU	collecte	AC	200 mm	120 ml
	Croix des Mailles RN 07	Séparatif EU	collecte	PVC	200 mm	220 ml
	Croix des Mailles RN 07	unitaire	collecte	Béton	300 mm à 500 mm	540 ml
	Lot les Mures	Séparatif EP	collecte	PVC	300 mm	150 ml
	Qtier la Ronceraie	Séparatif EP	collecte	PVC / Béton	160 mm à 400 mm	210 ml
	Croix des Mailles RN 07	Séparatif EP	collecte	Béton	400 mm	310 ml + 40 ml

### 3.1.2.2 Ouvrages particuliers : descriptif

Les caractéristiques et illustrations de ces ouvrages particuliers sont présentées ci-après.

#### a) Déversoirs d'orage et trop plein

Nous avons recensé trois déversoirs d'orage ou trop plein (DO 1, DO 2 et DO 3).

Le premier le long de la RN 07, sur le bassin de collecte n°3, en aval du collecteur unitaire, permet de délester une partie de la sur-charge hydraulique de temps de pluie. Il est artisanal, le déversement s'effectue dans la partie ouverte inférieure du tuyau qui peut être réglée par un manchon coulissant. Ce Déversoir d'orage semble mal calibré (cf. paragraphe 3.1.4.).

Le second est implanté près du lotissement de la rayonnaire à l'exutoire du bassin de collecte n°2. L'ouvrage n'assure pas un véritable calibrage du débit à l'aval, il s'apparente à un trop plein pour délester le réseau éventuellement en charge par temps de pluie.

Le troisième également implanté sur le Bassin de collecte N° 2 se situe au pied de la montée du village. Il s'agit d'un tuyau tronqué permettant des déversements latéraux.



Fig. 3-a : DO1 : montée de la rue du Village, réseau unitaire



Fig. 3-b : Vue du DO 2 : bas du village de LAVEYRON, réseau séparatif



Fig. 3-c : Vue du DO3 : montée de la rue du Village, réseau séparatif

## b) Postes de refoulement

On dénombre deux postes de refoulement.

1/ le premier (PR1) est situé à proximité du carrefour giratoire, il collecte l'ensemble des eaux usées communales pour les transférer sur St VALLIER.

Les effluents collectés sont refoulés par une canalisation Ø 110 mm.

Les principales caractéristiques du poste sont données ci-après :

- création de l'ouvrage : 1994 de conception FLYGHT ;
- 2 pompes fonctionnant en alternance théorique ;
- 1 panier dégrilleur ;
- 2 poires de niveau pour le déclenchement des pompes ;
- une potence ;
- armoire électrique ;
- chambre à vannes et clapets.

Le site de la station de relevage est clôt, les bâches sont cadénassées.

L'ouvrage est en bon état général. L'entretien est satisfaisant.

Le poste a subi quelques aménagements depuis sa mise en service, notamment le déplacement des vannes et clapets anti-retour (dans une chambre à vannes à l'extérieur de la bâche) qui à l'origine étaient positionnés sur les colonnes d'aspiration. Ces travaux ont permis de remonter sensiblement les pompes et de protéger ces dernières contre l'accumulation de dépôt minéraux en fond de bâche.

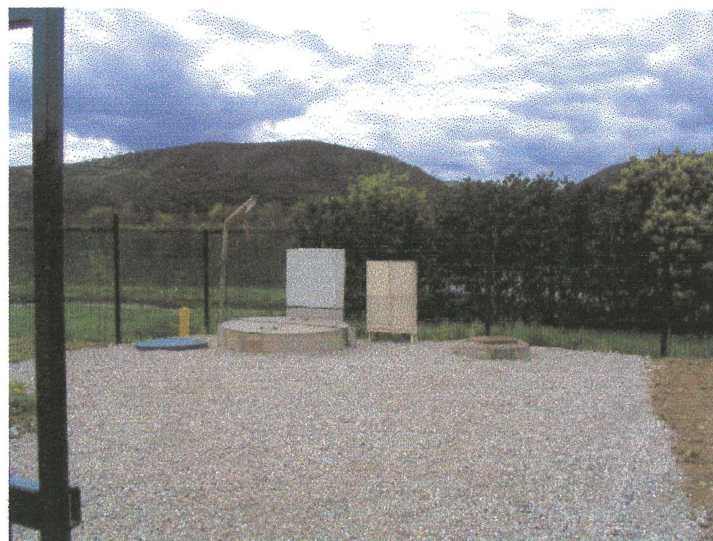


Fig. 3-d : Vue du poste de refoulement 1 (PR1)

2/ le second (PR2) sur au nord du Village a été mis en service en mai 2004.

Les effluents collectés sont refoulés par une canalisation Ø 80 mm.

Les principales caractéristiques du poste sont données ci-après :

- création de l'ouvrage : 2004 de conception FLYGHT ;
- 2 pompes fonctionnant en alternance ;
- 1 panier dégrilleur ;
- un trop plein équipé d'un clapet anti-intrusion ;
- 2 poires de niveau pour le déclenchement des pompes ;
- une potence ;
- armoire électrique ;
- chambre à vannes et clapets.

Le site de la station de relevage est clôt, les bâches sont cadenasées.

L'ouvrage est en bon état général. L'entretien est satisfaisant.



Fig. 3-e : Vue de la bâche du poste de refoulement (PR 2)

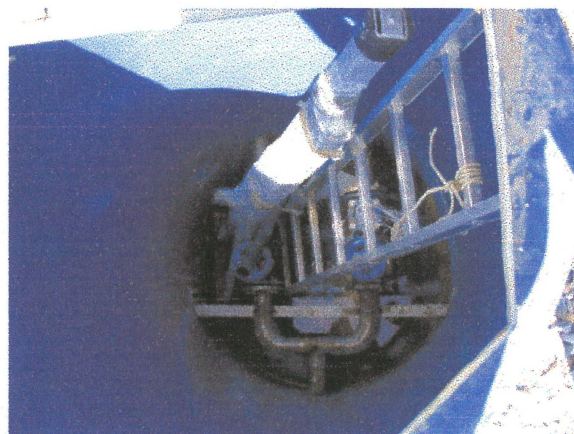


Fig. 3-f : Vue de la chambre à vanne du PR 2

### 3.1.3 Etat général des réseaux d'assainissement

Lors des reconnaissances des réseaux d'assainissement, les techniciens de SAUNIER ENVIRONNEMENT dressent un premier état des lieux : présence d'eaux claires parasites importantes, casses visibles, dépôts, traces de mises en charge...

Ce travail a permis de constater que l'état structurel des réseaux d'assainissement est globalement satisfaisant.

Nous présentons ci-après les quelques anomalies néanmoins constatées :

#### Perturbation de l'écoulement

- de fortes accumulations de matières sur les banquettes ainsi que des traces de mise en charge sont constatées sur le réseau en amont du PR1 (bassin de collecte n°1) sur les regards R6, R7, R8, R2, R3, R20, R107, R86, R87, R88. Ces dépôts sont consécutifs au dysfonctionnement du poste de refoulement et à un défaut structurel. En effet, il ne possède pas de trop plein si bien que lors d'un arrêt prolongé des pompes, la bêche du poste se remplit mettant en charge le réseau en amont. La mise en charge est telle qu'il y a sur-verse dans les sanitaires publics proche du PR ;
- d'autres accumulations organiques sont constatées en R14, R15, R16, R95, R100, R105, des dépôts plus ou moins importants provoquent une gêne à l'écoulement et peuvent obstruer en partie la section des canalisations (R105) dans ces secteurs. Certains de ces regards sont situés en tête de réseau, pour les autres, les faibles débits ainsi que les faibles pentes semblent à l'origine de ce dysfonctionnement : auto-curage insuffisant sans réelle gravité ;
- ponctuellement, on retrouve ce type de défaut sur le réseau notamment en R128, R162, et R23 bis (dépôts minéraux) : sans gravité ;
- au niveau du quartier Charles Grenier, sur le tronçon R60 et R61, on constate des dépôts en fond de cunette ;

la configuration du réseau en est la cause, en effet celui-ci, de type unitaire, dimensionné pour collecter aussi bien les eaux usées que les eaux pluviales se retrouve sur-dimensionné par temps sec favorisant la sédimentation des effluents sanitaires ;

- en R168, une mise en charge totale du regard à été constaté. En effet lors de la reconnaissance du réseau le poste de refoulement n'était pas en service, si bien que le réseau stockait des effluents et des eaux parasites, malgré la présence du trop plein sur le PR.

#### Infiltration d'eaux claires parasites

- De fortes infiltrations ont été repérées sur le réseau du Village notamment au niveau de la montée des coteaux, sur le tronçon R132-R137 : il semblerait qu'une partie du débit parasite provienne de sources temporaires.

Les branchements particuliers de la parcelle 1415 (raccordé en R136) et celui des parcelles 897, 898, 899 (raccordé en R135) semblent incriminés en de plus faibles proportions. L'origine de ces eaux claires proviendrait du drainage des terrains environnants plus ou moins gorgés d'eau en situation de nappe haute.

- D'autres débits importants d'eaux claires ont été repérés au niveau du réseau de la montée du village (en amont du D.O.3). La reconnaissance n'a pu être effectuée avec précisions du fait de l'inaccessibilité du réseau sur ce tronçon ;
- en R151 (bassin de collecte n°2), un débit d'eaux claires se déverse dans le réseau depuis la montée de la Croix ;
- au niveau du lotissement de la Rayonnière, sur le tronçon R14 à R16, le réseau draine des eaux claires en plus faible quantité ;
- au lotissement des Chênes, en R74, le réseau capte un faible débit parasite provenant du branchement particulier de la parcelle 1001 ;
- en amont de R5 proche de la résidence « croisée des mailles », on constate un faible débit d'eaux claires parasites ;
- au niveau de la rue menant au lotissement des Mures, le réseau semble drainer un faible débit d'eaux claires.

#### **Autres défauts :**

- Le réseau d'assainissement présente par endroits, différents défauts structurels affectant son bon fonctionnement : défaut d'étanchéité en R150 (joint ouvert au niveau du tampon), R162, R108 (regard fermé par une grille au lieu d'un tampon), entre le regard n°6 et n°12, en amont de la station, le réseau souffre de défauts structurels importants affectant son étanchéité ;
- le réseau unitaire situé « Lotissement des Chênes » est ancien : il présente notamment de fortes profondeurs, il est jalonné de regards carrés de petite dimension (inaccessibles), dont les fonds sont dépourvus de cunettes et les cheminées dégradées par endroit ; on constate des dépôts plus ou moins importants dans les canalisations faibles pentes ;
- sur ce même réseau, on constate par endroit des intrusions de racines sur les regards 80, 79, 73 ;
- beaucoup de regards sont inaccessibles (soit scellés ou soit sous chaussée) ne permettant pas la visite du réseau pour d'éventuels travaux d'entretien. Il s'agit des regards R 162, R 157, R153, R154, R156, R124, R123, R122, R121, R120, R119, R137, R138, R139, R140, R141, R142, R143, R92 ;
- d'autres défauts ont été constaté sur le réseau unitaire le long de la RN 07 notamment des regards sans cunettes R62, R63, des regards inaccessibles faute de pouvoir y descendre (grandes profondeur et pas d'échelle) R60, 61, 64, 63, 62.

### 3.1.4 Etat général des ouvrages singuliers.

Des défauts ont été repérés au niveau des ouvrages spécifiques (Déversoir d'orage 1 et poste de refoulement 1), les autres ouvrages ne présentent aucun problème.

Au niveau du DO1 (bassin de collecte N°3), la faible ouverture au niveau du radier induit un colmatage fréquent de l'exutoire E.U de sorte qu'une partie importante du débit E.U. passe dans le réseau d'eaux pluviales.

Le poste de refoulement n°1 accuse un défaut de conception par l'absence de trop plein dans la bêche, ainsi que l'arrêt d'une des pompe depuis le mois de mars. A noter le dysfonctionnement de la seconde pompe le 30 avril, rendant le poste de refoulement inopérant durant 48 heures et mettant ainsi en charge le réseau amont.

A noter que ce genre d'incident se produit de façon assez régulière.

## 3.2 Assainissement non collectif

### 3.2.1 Préambule

Un dispositif d'assainissement autonome doit permettre le traitement et l'élimination des eaux usées domestiques dans le respect de la salubrité publique et de l'environnement.

Les filières d'assainissement autonome sont généralement composées par un système de collecte, un dispositif de prétraitement (fosse septique) et un dispositif d'épuration et d'évacuation des effluents dans le sol.

#### Descriptif des équipements :

Rappel : une installation d'assainissement autonome est en théorie composée :

#### 1) par des équipements de prétraitements :

- bac à graisses disposé en amont sur le circuit des eaux en provenance de cuisine ;
- fosse septique (ou fosse toutes eaux) destinée à la liquéfaction des matières contenues dans les eaux usées ;
- préfiltre installé en sortie de fosse septique, il limite le risque de colmatage du massif filtrant (champs d'épandage) par des matières solides,

2) par un système d'épuration fonctionnant sur le principe d'une infiltration des effluents dans un milieu granulaire bien oxygéné : c'est le champs d'épandage.

Le champs d'épandage est un dispositif organisé et dimensionné selon une technique normalisée (NF XPP 16-603 Août 1998).

Le descriptif de la filière est donné schématiquement en Annexe 4.

L'inventaire des systèmes d'assainissement autonome existants sur la commune de LAVEYRON a été réalisé en Mai-Juin 2001.

Une enquête détaillée a permis de préciser, pour chaque habitation équipée d'un assainissement autonome, la filière en place, le contexte environnemental de l'installation, les problèmes techniques et les conditions d'entretien.

Le questionnaire d'enquête est présenté en Annexe n° 5.

**Cette analyse dresse l'état quantitatif et qualitatif (non exhaustif) de l'assainissement autonome en place sur la commune.**

Ce travail d'enquête a pour objectif la mise au point d'un catalogue descriptif de l'assainissement autonome sur le territoire communal, outil de bonne gestion indispensable pour la prise en compte des nouvelles contraintes réglementaires en la matière.

Ce catalogue et son dépouillement sont rendus en annexe 6 au présent rapport.

### 3.2.2 Analyse statistique

L'enquête a été réalisée auprès de 70 foyers relevant de l'assainissement non collectif.

Résultats de l'enquête :

Le taux de retour est moyen, de l'ordre de 37 % (26 questionnaires renvoyés).

L'ensemble des questionnaires renvoyés ont été exploités.

Historique de l'installation :

Un changement de la réglementation est intervenu en 1982, à partir de cette date, la pratique de mise en œuvre des champs d'épandage s'est généralisée.

Selon les résultats de l'enquête, plus de la moitié des installations enquêtées (15/26) sont postérieures à cette date. Ce résultat est cohérent avec les données relatives à l'habitat (paragraphe 2.2.2.).

Description de l'environnement :

On recense 15 puits (ou captage d'eau) équipant les habitations recensées.

Un seul d'entre eux est utilisé pour la consommation d'eau potable. La réglementation impose une distance minimale de 35 mètres entre le dispositif d'assainissement autonome et tout captage d'eau utilisé pour la consommation humaine.

La majorité des foyers interrogés ont décrit un terrain plat (18/26) avec la présence de gravier (16/26).

Quelques chiffres clés relatifs aux équipements :

La totalité des installations possèdent une fosse septique : 100 % ;

Les deux tiers des installations (61 %) sont équipées d'un bac à graisses.

38 % des habitations concernées par l'enquête (10 sur 26) possèdent un champs d'épandage pour l'épuration des eaux usées en sortie de fosse septique ;

Il reste donc 62 % d'installations dites « non conformes » (absence d'un champs d'épandage) ; parmi elles :

- pour 2 installations, les rejets de fosses septiques se font dans un bac de décantation ou dans des filtres à pouzzolanes ;
- pour 14 installations, les rejets de fosses septiques se font directement dans un puits perdu.

Problèmes techniques :

Trois installations ont eu à faire face à des problèmes de fonctionnement (fréquentes odeurs pour l'une, et rares pour les autres).

Entretien :

L'article 35 de la nouvelle loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 présente l'assainissement non collectif par opposition à l'assainissement collectif.

Avant la parution de la loi sur l'eau, l'assainissement autonome était défini juridiquement comme l'assainissement ne dépendant pas d'un service public.

Cette distinction disparaît avec l'article 35 de la loi sur l'eau qui institue un nouveau service public de l'assainissement en charge au minimum du contrôle de l'assainissement non collectif et, si la collectivité en fait le choix, de son entretien.

En effet, une fois les équipements mis en conformité, leur bonne tenue dans le temps est totalement dépendante de la qualité de l'entretien.

Ainsi, la circulaire sur l'assainissement non collectif du 22 mai 1997 précise ces notions de contrôle et d'entretien dans le cadre réglementaire.

Nous pouvons relever les points suivants :

*« Le facteur principal d'un bon entretien sera généralement la réalisation, selon une périodicité adéquate, des vidanges de boues (...) »*

*« L'arrêté fixe donc une périodicité de référence (4 ans), qui correspond à la moyenne souhaitable pour une installation type, cette périodicité pouvant être si nécessaire adaptée dans des circonstances particulières liées aux caractéristiques des ouvrages ou à l'occupation de l'immeuble dûment justifiées par le constructeur ou l'occupant (...) »*

*« De manière schématique, le contrôle technique à mettre en place par les communes ou leurs groupements comprend :*

*- un contrôle technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages. Pour les installations existantes, des visites seront l'instrument adéquat de diagnostic de leur fonctionnement et de la nécessité d'engager une réhabilitation ;*

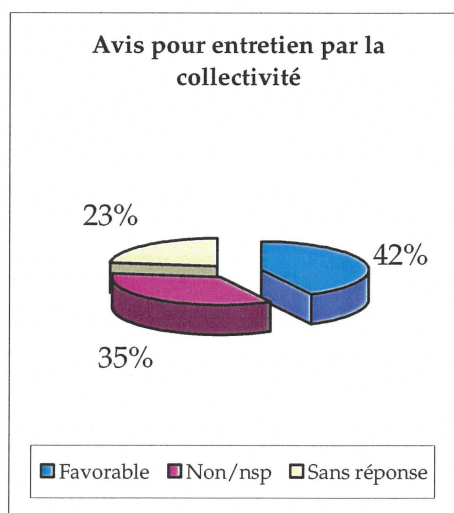
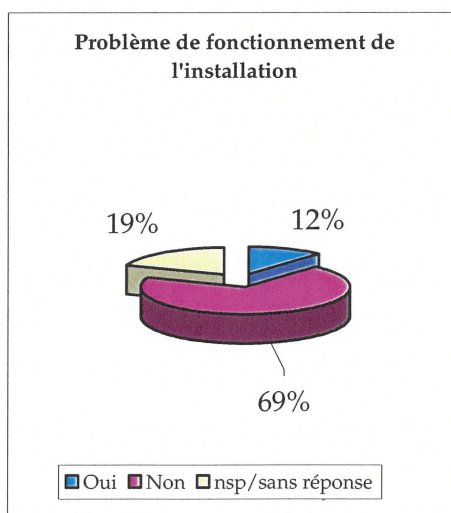
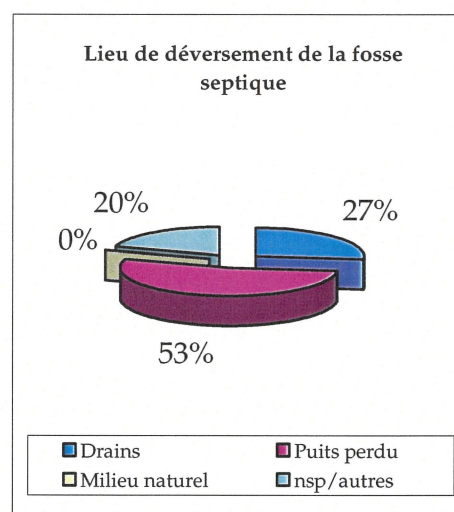
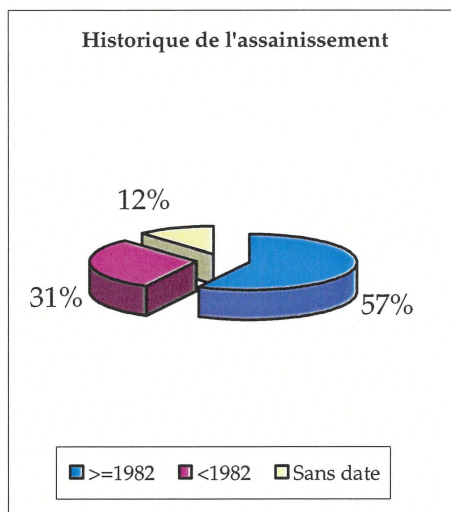
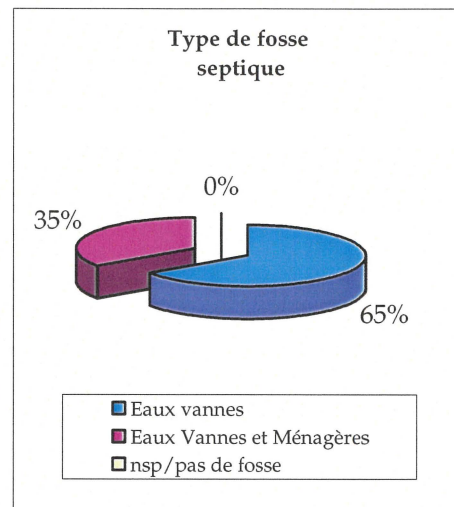
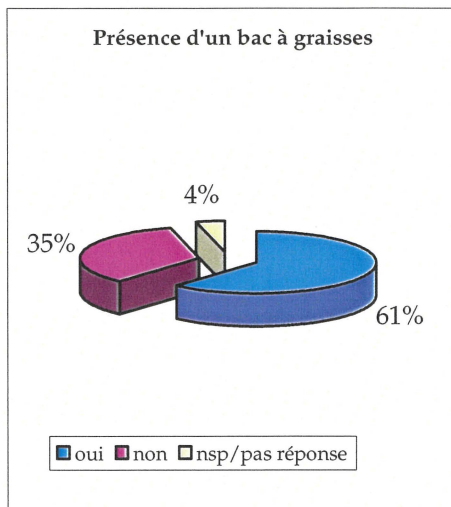
*- des contrôles périodiques de leur bon fonctionnement et - dans le cas où la commune n'a pas décidé sa prise en charge - de leur entretien »*

Sur LAVEYRON, la plupart des propriétaires ont déjà vidangé leurs fosses, selon une fréquence très hétérogène.

En ce qui concerne l'utilité d'un service d'entretien collectif des installations d'assainissement autonome :

- 46 % sont « favorables » (12 sur 26) ;
- 31 % sont « défavorables » (8 sur 26) ;
- 23 % sont « sans avis » (6 sur 26).

Tableau 3-b : résultat de l'enquête sur l'assainissement autonome



## CONCLUSION

Ce premier rapport du Schéma Général d'Assainissement de LAVEYRON analyse le contexte communal et dresse un bilan général de l'assainissement.

LAVEYRON bénéficie d'un développement démographique et économique lié à son implantation dans le couloir rhodanien.

L'habitat est regroupé dans le centre village et le long de la route nationale 7.

Le réseau d'assainissement collectif est très développé sur la commune.

La reconnaissance du réseau a permis de dresser un inventaire des ouvrages en place.

Les défauts les plus visibles ont été reconnus et permettent de faire un premier état des lieux sur les dysfonctionnements.

L'état général du réseau semble satisfaisant malgré quelques problèmes affectant le poste de refoulement n°2 et le déversoir d'orage 1. Les intrusions d'eaux claires parasites seront quantifiées ultérieurement.

A cet effet, un diagnostic des réseaux sera conduit dans le cadre de cette étude.

L'assainissement non collectif (autonome) concerne le bâti situé à l'écart du bourg. Son fonctionnement est globalement insuffisant : seuls 38 % des installations sont équipées d'un champ d'épandage assurant le traitement des eaux usées en sortie de fosse septique.

La Phase 2 permettra de vérifier l'aptitude des sites pour épurer les eaux usées par les techniques de l'assainissement autonome.

Dans la suite de l'étude, nous envisagerons les solutions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins de mise en conformité de l'assainissement sur la commune.

# ANNEXES

---

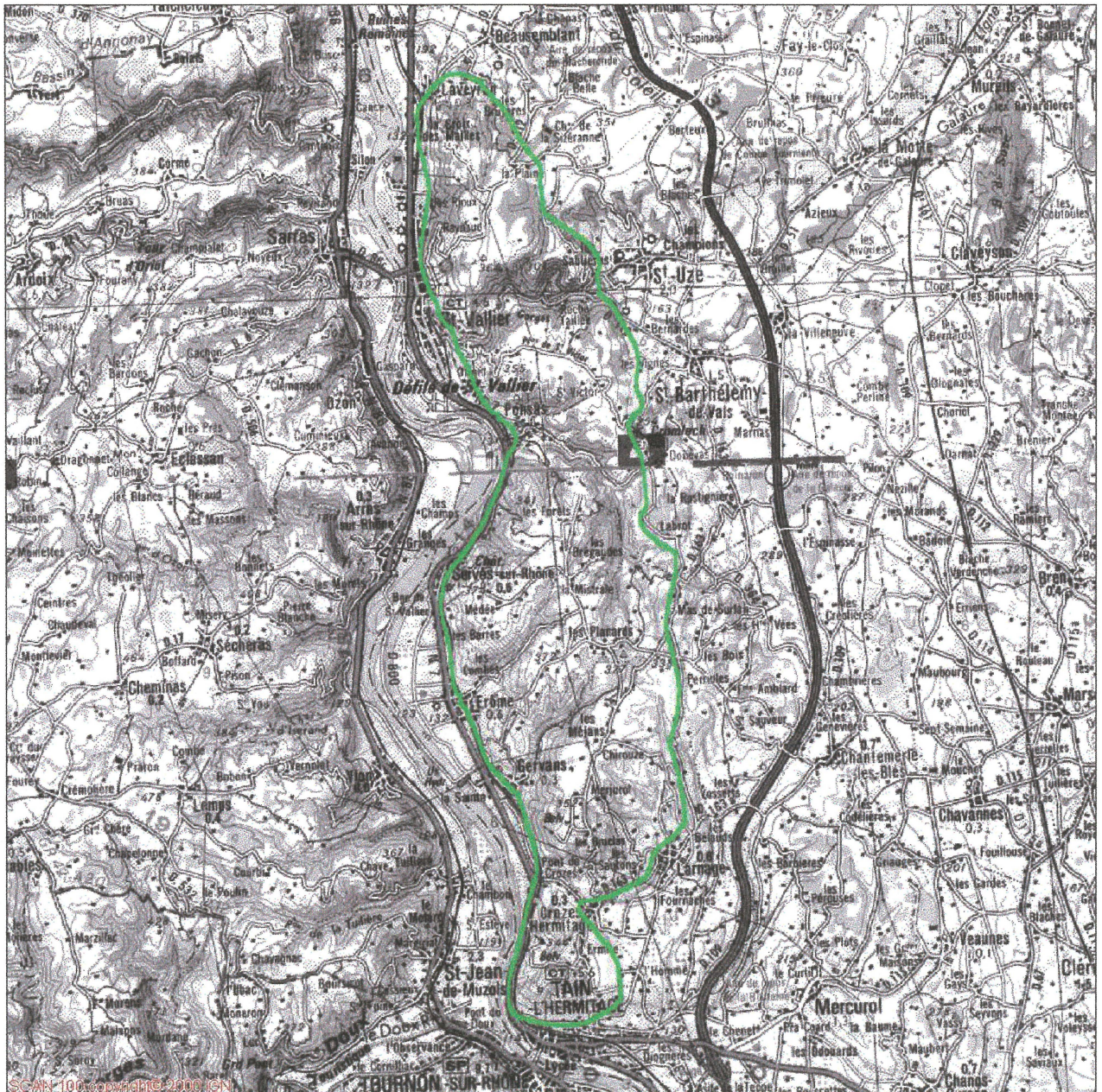
- **ANNEXE 1 :** DISPOSITIF DES ZNIEFF ET ZONE NATURA 2000 (DONNEES DIREN)
- **ANNEXE 2 :** PLAN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EXISTANTS
- **ANNEXE 3 :** SCHEMA DE PRINCIPE D'UNE FILIERE TYPE D'ASSAINISSEMENT AUTONOME
- **ANNEXE 4 :** QUESTIONNAIRE D'ENQUETE – ASSAINISSEMENT AUTONOME
- **ANNEXE 5 :** CATALOGUE DES DEPOUILLEMENTS DE L'ENQUETE – ASSAINISSEMENT AUTONOME

**ANNEXE 1**

DESCRIPTIF DES ZNIEFF ET ZONE NATURA 2000  
(DONNEES DIREN)

## ZNIEFF DE TYPE II: ENSEMBLE GRANITIQUE DE LAVEYRON A TAIN-L'HERMITAGE

Numéro: 2645 ; District: Moyenne-vallée-Rhône ; Typologie: colline ; Surface: 3698 hectares ; Altitude: de 300 à 360 mètres



botanique ornithologique, biogéographique Massif à roche mère granitique affleurante où se développe une végétation subméditerranéenne de la série du chêne pubescent. Landes boisées à genévrier oxycèdre et cistes, pelouses du xéro-brometum. Stations exceptionnelles d'*Opuntia compressa* et *humifusa* (indroduit au XVIe siècle). Les biotopes constituent d'excellents territoires de chasse pour les rapaces nicheurs dans les gorges.

**ANNEXE 2**

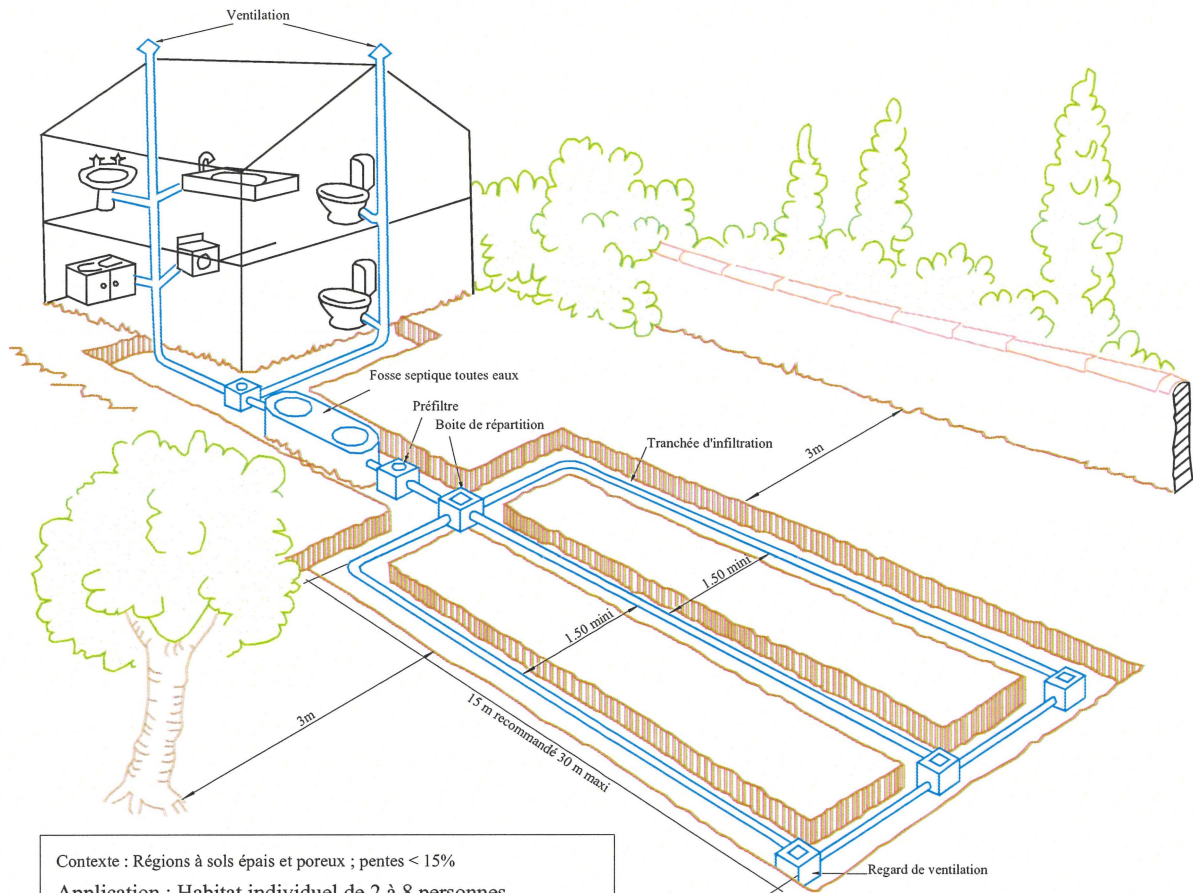
PLAN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EXISTANTS

**ANNEXE 3**

SCHEMA DE PRINCIPE D'UNE FILIERE TYPE D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

## ASSAINISSEMENT AUTONOME PAR EPANDAGE EN TRANCHEES

(solution type)



Contexte : Régions à sols épais et poreux ; pentes < 15%  
Application : Habitat individuel de 2 à 8 personnes  
avec des surfaces de tranchées de 15 à 25 m<sup>2</sup>.  
Contraintes : Surface et terrain suffisamment vaste en  
contrebas de l'habitation  
(1000 m<sup>2</sup> de terrain constructible minimum)

Coût moyen installation : 25 000 F HT

**ANNEXE 4**

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE – ASSAINISSEMENT AUTONOME



- Sol à caractéristique plutôt perméable   
impermeable
- Topographie : Terrain plat   
Terrain à faible pente   
Terrain pentu
- Nature du sous sol (gravier, argile, sable, rocher) : .....

**3° PARTIE : HISTORIQUE DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT**

---

- Date de mise en service de l'installation (Approximativement) : .....
- L'installation a t'elle été rénovée ou modifiée depuis sa première mise en service : Oui   
Non
- Année de cette modification (Approximativement) : .....
- **Si oui**, en quoi ont consistés ces travaux ?  
.....  
.....  
.....  
.....

**4° PARTIE : CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT**

---

*Voir, ci-après, schémas de présentation des différents équipements*

**4.1 - Bac à graisses**

- Présence d'un bac à graisses : Oui   
Non   
Ne sait pas
- Volume en litres : .....

**4.2 - Fosse septique**

- Présence d'une Fosse septique : Oui   
Non   
Ne sait pas
- Volume en litres : .....
- sont raccordées à la fosse septique ? : **(Cocher une seule case)**
  - les eaux de WC seulement
  - les eaux de WC et les eaux ménagères (cuisine, salles d'eau)
  - Ne sait pas

- La fosse se déverse t'elle ?
- directement dans un fossé, un champ ou un ruisseau (à préciser) :
  - .....
  - directement dans un puits perdu
  - dans des drains d'épandage dans le sol
  - Autres (à préciser)
  - .....
  - Ne sait pas

**4.3 - Epandage (voir schéma de principe ci-joint en annexe)**

- Le système comporte t'il un épandage de l'effluent dans le sol (infiltration des effluents dans le sol par un réseau de drains enterrés)
 

Oui	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>
Ne sait pas	<input type="checkbox"/>
- Surface **et ou** longueur de l'épandage en m<sup>2</sup> et en mètre : .....
- .....

**4.4 - Les eaux pluviales**

- Evacuation des eaux pluviales
  - directement dans un fossé, un champ
  - directement dans un ruisseau
  - directement dans un puits perdu
  - Autres (à préciser)
  - .....
  - Ne sait pas

**4.5 - Schéma simplifié de l'installation**

- *Si possible*, décrivez votre installation par un schéma simplifié .

## 5° PARTIE : ENTRETIEN DES INSTALLATIONS

(préciser la période, **exemple** : 1 fois tous les deux ans)

- Fréquence de vidanges du bac à graisse : .....

- Fréquence de vidanges de la fosse : .....

- Sur quels critères jugez-vous qu'il est nécessaire de procéder à une vidange de la fosse ? .....

.....

**Exemple** : En fonction de la date de la dernière vidange ; des odeurs ; du colmatage des installations

## 6° PARTIE : PROBLEMES RENCONTRES

- Existe-t'il des problèmes d'odeur, de débordements du fait de colmatages, de résurgences dans le champ d'épandage :

Oui

Non

Si oui, ces phénomènes sont-ils :

fréquents

rars

Quelle période de l'année : .....

Veuillez préciser la nature exacte des désordres .....

.....

## 7° PARTIE : ASSISTANCE / ENTRETIEN

**Quelques informations sur la nouvelle réglementation (Arrêté du 6 mai 1996 et Circulaire du 22 mai 1997) :**

La collectivité sera tenue avant le 31 Décembre 2005 d'assurer le contrôle technique des installations d'assainissement autonome ; ce contrôle comprend :

- la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages,
- la vérification périodique de leur bon fonctionnement,
- la vérification de leur entretien, si celui-ci n'est pas réalisé par la collectivité elle-même

Concernant l'entretien...

- Le maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages est à la charge des particuliers (propriétaires - locataires).

- Seriez-vous favorable à une vidange périodique de votre fosse, effectuée par une entreprise, dans le cadre d'une tournée organisée par la collectivité ?

Oui

Non

**ANNEXE 5**

CATALOGUE DE DEPOUILLEMENT DE L'ENQUETE – ASSAINISSEMENT AUTONOME

ORDRE	JOUR	1- LOCALISATION :				2- DESCRIPTION DE L'HABITAT :			3- DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT :				SOL	TOPOGRAPHIE	NATURE DU SOL
		NOM	QUARTIER	PARCELLE	SECTION	RESIDENCE	NRBE D'USAGERS		PUITS ou SOURCE						
							Permanents	Maxi	Présence	Profondeur (m)	Distance (m) syst. Asst.	Usage			
1	juin-04	MIGNOT Hubert	Brandoule	948/949	B	Principale	2	2	non	-	-	-	perméable	faible pente	-
2	juin-04	BOUVIER Philippe	Champblain	246	-	Principale	4	4	oui	-	25 m	aucun	perméable	plat	sable + graviers
3	juin-04	VIZIER Pierrette	Champblain	949/951	A	Principale	1	1	non	-	-	-	perméable	plat	graviers
4	juin-04	RAFFIN Daniel	Champblain	486/83/84/85	A	Principale	5	-	oui	12 m	50 m	piscine + arrosage	perméable	plat	graviers
5	juin-04	GIRARD René	Champblain	59/63/535	A	Principale	4	5	oui	10 m	-	arrosage	perméable	plat	graviers
6	juin-04	CHOUREYRON Jean	Champblain	-	-	Principale	2	7	non	-	-	-	perméable	faible pente	rocher
7	juin-04	CHAMBERT Claude	Champblain	-	-	Principale	3	3	non	-	-	-	perméable	plat	graviers
8	juin-04	ROUSSET RIGALIER Denis	Champblain	-	-	Principale	5	5	oui	-	-	piscine + arrosage	perméable	plat	sable + graviers
9	juin-04	MARGINIER René	Champblain	-	-	Principale	3	-	oui	-	-	arrosage	perméable	plat	graviers
10	juin-04	GODART-GUILBERT Magali	Champblain	290/291	A	Secondaire	-	3	oui	7 m	200 m	aucun	imperméable	pentu	rocher
11	juin-04	VIALETTE Louis	Champblain	-	-	Principale	2	6	oui	12 m	60 m	arrosage	imperméable	plat	graviers
12	juin-04	VIZIER Solange	Champblain	130/131	A	Principale	1	2	non	-	-	-	perméable	plat	graviers
13	juin-04	CHEVAL Yves	Font Barthelas	611	B	Principale	3	-	oui	-	60 m	arrosage	-	-	graviers
14	juin-04	GRELLET Jean Marc	Font Barthelas	-	-	Principale	2	-	non	-	-	-	-	faible pente	graviers
15	juin-04	PERIOLAT Didier	Les Alouettes	494	B	Principale	5	-	non	-	-	-	perméable	plat	-
16	juin-04	PAIRE Jean-Claude	Les Chau	-	-	Principale	2	5	oui	12 m	-	piscine + arrosage	perméable	plat	-
17	juin-04	DESMEURES Jean-Luc	Les Chau	90	-	Principale	5	-	oui	7 m	150 m	arrosage	perméable	plat	graviers
18	juin-04	BILGER Jean-Luc	Les Chau	71/508	A	Principale	4	-	non	-	-	-	perméable	plat	graviers
19	juin-04	VIZIER Pierre André	Les Chau	87	A	Principale	2	4	oui	14 m	35 m	Eau potable + arrosage	perméable	plat	graviers
20	juin-04	SCAPIN Bruno	Les Ortis	353/354/578	A	Principale	1	2	oui	8 m	-	arrosage	imperméable	faible pente	-
21	juin-04	DUCRET Hervé	Matève	320/326/798	A	Secondaire	-	6	oui	9 m	35 m	arrosage	imperméable	plat	graviers
22	juin-04	ROURE Michele	Matève	319	A	Principale	1	7	oui	9 m	90 m	arrosage	imperméable	plat	graviers
23	juin-04	MONTALAND Dominique	Rayonnaire	869	A	Principale	4	-	oui	9 m	-	arrosage	perméable	plat	-
24	juin-04	VIZIER Pierre Joseph	Route de la Rayonnaire	643	A	Principale	2	-	-	-	-	-	imperméable	plat	argile
25	juin-04	BRUNET Josette	Route Panoramique	130/131/134/135/870/871	B	Principale	1	3	non	-	-	-	perméable	pentu	rocher
26	juin-04	KRAUTLE Pierre	rue de Chênes	797	-	Principale	2	6	non	-	-	-	-	-	-

ORDRE	4- HISTORIQUE :			5- CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION :						5 (suite)- CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION :		
	ANNEE INSTALLATION	INTERVENTION		BAC A GRAISSE		FOSSE SEPTIQUE				EPANDAGE :		EAUX PLUVIALES
		Année	Type	Présence	Vol. (L)	Présence	Type	Vol. (L)	Lieu de rejet	Présence	Surface/Longueur	Evacuation dans
1	1979	-	-	oui	-	oui	ev	-	drains	oui	12 m <sup>2</sup>	puits perdu
2	-	1990	remplacement fosse septique et reconditionnement du puits perdu	non	-	oui	ev+em	3000	puits perdu	non	-	fossé, champ
3	-	1995	installation d'une fosse toutes eaux	oui	-	oui	ev+em	-	puits perdu	-	-	puits perdu
4	1975	-	-	oui	150	oui	ev+em	3000	puits perdu + drains	oui	-	puits perdu
5	1976	-	-	oui	50	oui	ev+em	600	puits perdu	non	-	puits perdu
6	1971	-	-	oui	-	oui	ev	1250	drains	oui	15 m	drains
7	1979	-	-	oui	20	oui	ev	1500	puits perdu	non	-	puits perdu
8	-	1998	puits perdu pour Eaux Pluviales	oui	50	oui	ev	-	puits perdu	nsp	-	puits perdu
9	-	-	-	nsp	-	oui	ev+em	-	nsp	-	-	fossé, champ
10	2000	-	-	oui	-	oui	ev	-	drains	oui	20 m <sup>2</sup>	terrain
11	1993	-	-	oui	nsp	oui	ev	nsp	puits perdu	non	-	fossé, champ
12	1990	-	-	non	-	oui	ev+em	nsp	puits perdu	-	-	puits perdu
13	1973	-	-	non	-	oui	ev	-	puits perdu + drains	non	-	puits perdu
14	1981	2000	installation d'un puits perdu + drains	oui	-	oui	ev	-	puits perdu + drains	non	-	puits perdu
15	1996	-	-	non	-	oui	ev+em	-	drains	oui	-	puits perdu
16	-	-	-	oui	-	oui	ev+em	-	drains	oui	-	-
17	1989	-	-	non	-	oui	ev	-	nsp	non	-	puits perdu
18	1970	-	-	oui	-	oui	ev	-	drains	oui	25 ml	puits perdu
19	1967	-	-	oui	-	oui	ev	600	puits perdu	-	-	puits perdu
20	ancien	1984	drainage	non	-	oui	ev	1000	-	non	-	ruisseau
21	1985	2004	installation d'un bac à graisse et changement de canalisations	oui	200	oui	ev	2500	puits perdu	non	-	fossé, champ
22	1972	-	-	oui	1200	oui	ev	1000	puits perdu	-	-	puits perdu
23	-	-	-	non	-	oui	ev+em	3000	drains	oui	-	puits perdu
24	1970	1974	bassin de décantation	non	-	oui	ev	1000	bac de décantation	non	-	fossé
25	1980	-	-	oui	70	oui	ev	1000	drains	oui	15 m	fossé, champ
26	1971	-	-	non	-	oui	ev	1000	filtres à pouzzolane	oui	-	puits perdu

ORDRE	6- ENTRETIEN DES INSTALLATIONS		7- PROBLEMES RENCONTRES			8- COMMENTAIRES
	Frequence de vidanges		PROBLEMES	FREQUENCE	AVIS POUR ENTRETIEN	
	Bac à graisse	fosse				
1	1fois/an	20 ans	non	-	-	-
2	-	1fois/10ans	non	-	oui	-
3	-	-	non	-	non	-
4	1fois/2ans	en cas d'accident	odeurs	fréquents	oui	-
5	-	1fois/5ans	non	-	oui	-
6	-	rarement	non	-	oui	-
7	1fois/an	1fois/5ans	-	-	non	-
8	1fois/an	1fois/8ans	-	-	non	-
9	-	-	-	-	-	-
10	1fois/an	1fois/an	non	-	oui	-
11	15 ans	15 ans	rare	-	non	-
12	-	8 ans	non	-	oui	-
13	1fois/2ans	1fois/8ans	non	-	-	3 préfiltres épurateurs
14	2fois/an	1fois/5ans	non	-	oui	fonction du prix
15	-	-	non	-	-	-
16	1fois/2ans	-	non	-	non	-
17	-	-	-	-	-	-
18	2fois/an	jamais	non	-	non	-
19	-	-	non	-	-	-
20	-	1fois/5ans	non	-	non	-
21	1fois/an	-	non	-	oui	très bon fonctionnement de la fosse septique, puits en très bon état
22	1fois/3ans	rarement	oui	quand il pleut bcp	oui	-
23	-	1fois/6ans	non	-	oui	-
24	-	1fois/5ans	-	-	oui	installation du collectif à terme
25	1 fois/an	1fois/3ans	non	-	oui	-
26	-	-	non	-	non	-